

Le projet d'une Europe politique depuis la Haye en 1948

Introduction :

Phrase d'accroche et définition des termes. Textes de Victor Hugo et Giuseppe Mazzini, page 334

■ L'idée d'une union des pays du continent est très ancienne. **Victor Hugo en 1848 appelait à une union des nations du continent dans le respect des cultures nationales.**

■ Un siècle plus tard, en 1948, au congrès de la Haye, **l'Europe alors ruinée, meurtrie, « coupé en deux »** pendant la guerre froide se lance alors dans un processus d'unification sans précédent.

Tous les acteurs de cette construction sont attachés à la démocratie et aux droits de l'homme. Cependant, la nature de l'union fait polémique depuis 60. L'Europe doit-elle être ou non un ensemble fédéral ? Les **fédéralistes** veulent une Europe supranationale avec la **création d'une autorité supérieure aux Etats** à qui les gouvernements **confieraient des compétences**. Les **unionistes**, ou *souverainistes* refusent que les Etats abandonnent une part de leur souveraineté et n'acceptent qu'une simple coopération entre les Etats.

La construction européenne demeure ainsi une entreprise difficile tant les Etats ont des cultures différentes et des intérêts divergents. L'Europe est sans doute le continent plus représentatif de l'évolution des relations internationales depuis 1945.

Problématique : La construction d'une Europe politique a-t-elle fait de l'Europe une grande puissance mondiale ?

I) La renaissance européenne, premiers débats : 1948-1955

A) Le choix d'une Europe à construire : Débats, Congrès de La Haye, doc 1 page 339

L'idée d'union de l'Europe renaît pendant la guerre chez les résistants, chez les démocrates-chrétiens (*Robert Schuman, Alcide de Gasperi, Konrad Adenauer, photo 1 page 340*) et chez les socialistes européens (*Paul-Henri Spaak, Guy Mollet*). Le modèle européen se présente alors comme un **modèle politique, économique et social**. Après l'effondrement des régimes fascistes en 1945, l'Europe, "*mère de la démocratie*", espère ainsi diffuser son idéal. Cependant, la question du modèle européen divise dès l'après-guerre les partisans et les opposants au **fédéralisme**.

- Ainsi, **Winston Churchill**, dans son discours à Zurich du **19 septembre 1946**, prononce un vibrant plaidoyer en faveur de la mise en place d'un **Conseil de l'Europe**, mais ne souhaite pas la création d'une fédération.
- Les « européens » veulent assurer une paix durable par la réconciliation de la France et de l'Allemagne. ils rejettent le communisme et veulent consolider la démocratie libérale. Ils souhaitent assurer la reconstruction du continent, ramener la prospérité et mettre en place l'Etat-providence.
- Les européens se réunissent au Congrès de La Haye (Mai 1948) qui débouche en Mai 1949 sur la création du **Conseil de l'Europe** (installé à Strasbourg) pour défendre les droits de l'homme. En 1950, Le Conseil de l'Europe rédige la **Convention Européenne des Droits de l'Homme**.
- A partir de 1947, la doctrine de l'endiguement du **Président Truman** se concrétise par le plan Marshall. Son organisation facilite les discussions entre les 16 pays européens qui acceptent cette aide. En 1948, **l'OECE** est créée afin de la répartir. La reconstruction est l'objectif premier des partisans de l'Europe. Cependant, l'OECE se borne à coordonner l'aide économique, sans se soucier d'harmoniser les économies des différents pays européens.

B) La CECA, épisode fondateur : **Déclaration Robert Schuman, doc 5 et 6 page 341**

En 1951, la **Communauté européenne du charbon et de l'acier**, la **CECA** est créée à l'initiative de **Robert Schuman**. Elle répond au souci des États signataires de **mettre en commun des matières premières essentielles que sont le Charbon et l'Acier**. Les six pays signataires acceptent le principe d'une **Haute autorité supranationale**, basée à **Luxembourg**.

La sidérurgie de 6 pays, la France, RFA, Italie, Belgique, Pays Bas, Luxembourg, est donc administrée par une **autorité supranationale indépendante des États**.

C) La CED un échec fondateur **Volet politique du traité, article 38 page 339,+ Déclaration de Jean Monnet, doc 7 page 341.**

La construction européenne connaît **sa première crise en 1952**. Les gouvernements européens signent le projet de **CED : la Communauté européenne de défense**. Mais les députés français s'y opposent deux ans plus tard suite à **l'opposition des députés gaullistes**, opposés à un réarmement de l'Allemagne et **communistes** qui dénoncent un projet militaire dirigé contre le bloc soviétique.

II) L'Europe de 1955 à 1992 :

A) Les débuts de la CEE : **Dossier le « couple » franco-allemand, dossier page 344/345**

Le traité fondateur :

Les pays fondateurs de la CECA signent le **25 Mars 1957 le traité de Rome** avec deux volets.

- La **Communauté Economique Européenne, la CEE**.
- L' **Euratom** un projet de coopération nucléaire qui n'aura pas de suite concrète car les politiques énergétiques des États sont différentes.

Objectifs :

Dans un premier temps, les pouvoirs de la Communauté européenne demeurent essentiellement économiques. **Le but de la CEE est de développer les économies nationales**, et de permettre "*une expansion continue, une stabilité accrue, un relèvement du niveau de vie*" des populations européennes. A long terme les pays s'engagent à instaurer un **marché commun sans douanes où les hommes, les marchandises et les capitaux circuleront librement**.

Organisation :

Les institutions de la CEE tiennent compte du conflit initial entre fédéralistes et unionistes. Après l'échec de la CED, **la question de la supranationalité** divise en effet les gouvernements.

- La **Commission européenne** installée à Bruxelles **fait des propositions et exécute les décisions**.
- **Le Conseil des ministres**, composé des ministres de chaque état membre, prend toutes les décisions.
- Il existe une **Cour de justice** et un **Parlement européen**, l'instance démocratique de la CEE, formé au départ par les députés des États.

Après la création de la CECA et de la CEE, la construction d'une Europe communautaire connaît un **ralentissement dans les années 1960**.

B) Les crises des années 1960 : **Doc 3 page 343, article du Monde de Anthony Sampson,**

- Le **général de Gaulle**, va marquer la politique de l'Europe après son retour aux affaires en 1958
- il n'accepte qu'une **coopération entre États souverains**, "**l'Europe des patries**" et refuse l'idée de projets supranationaux
 - il **privilégie la coopération avec la RFA** pour fonder des politiques. **Traité Elysée page 345**
 - Il **refuse par deux fois l'adhésion du royaume uni**, le double veto de 1963 à 1967 et refuse même de participer aux négociations. Les français reprochent aux anglais **leurs liens privilégiés avec les États-Unis et le Commonwealth**, leur tentative de fonder une Europe parallèle avec l'AELE afin de concurrencer l'Europe des 6 car celle-ci est un succès.

En effet, la baisse des tarifs douaniers entre les pays membres, associée à la croissance économique des Trente Glorieuses, **relance les entreprises européennes**. La CEE constitue progressivement une zone de libre-échange, **protégée de la concurrence par un tarif extérieur commun**.

D'autre part, la CEE met en place une **série de politiques communes** de plus en plus efficace :

- **la Politique agricole commune, la PAC**, permet à l'Europe d'être **autosuffisante et même excédentaire dans le domaine agricole**.
- Le **FEDER, fond européen de développement économique** régional permet de rendre les économies des pays membres de plus en plus **interdépendantes**.
- Dans le domaine de **l'emploi, la libre circulation des travailleurs devient effective en 1968**.

C) Les élargissements des années 1970 et 1980 : **voir le schéma sur les élargissements.**

- **En 1973** le **Royaume-Uni** (en 1969 le président Georges Pompidou lève le veto français) **le Danemark, l'Irlande adhèrent à la Communauté européenne**. L'Europe des Six se transforme et s'élargit à 9 pays. Cet élargissement pose également le problème des pouvoirs de la Communauté : l'adoption du vote à la majorité qualifiée permet alors de corriger l'effet de nombre et de donner plus de poids aux votes des grands pays d'autant que le contexte économique est moins favorable. La **crise économique des années 1970** entraîne une montée de « **l'euro pessimisme** » gagne du terrain avec la montée du chômage. Le Royaume-Uni exige notamment que les conditions de son adhésion soient renégociées, car il refuse que sa participation financière à l'Europe communautaire soit plus élevée que les bénéfices qu'il en retire **Margaret Thatcher** : « **I wan't my money back !** ».
- **En 1979, la légitimité du Parlement européen s'accroît avec son élection au suffrage universel direct** et sur le **plan monétaire**, la mise en place du **Système monétaire européen** est une avancée décisive. **L'Unité de compte européenne, l'ECU** remplace le dollar comme monnaie de référence, et les pays de la CEE acquièrent une plus grande stabilité monétaire. C'est également une première étape vers une **union monétaire européenne**. (sauf pour le Royaume-Uni).
- À partir du **milieu des années 1980**, l'Europe communautaire continue de s'élargir avec **l'adhésion de la Grèce en 1981, puis du Portugal et de l'Espagne en 1986**. La même année **Jacques Delors**, qui préside la Commission européenne est à l'initiative de **l'Acte unique européen**. Celui-ci accroît les pouvoirs du **Conseil et du Parlement** et renforce la **coopération des États membres** dans les secteurs de la **technologie, l'environnement et les affaires étrangères**. Il élargit également la compétence de la Communauté européenne aux domaines de *la citoyenneté, de la politique sociale et de la politique extérieure*. L'acte unique a aussi pour objectif la mise en place en **1993 d'un marché européen sans frontières**.

III) La recherche d'une construction politique depuis 1992 :

A) Les transferts de souveraineté : Document 1 page 356 : Emanuele Gazzo

Le traité de Maastricht institue l'Union européenne en 92, l'UE qui repose sur trois piliers :

- la **Communauté européenne**,
- la **Politique Etrangère et de Sécurité Commune, PESC.**
- la **coopération en matière de Justice et d'Affaire Intérieure, JAI.**

Si la **PESC et la JAI** reposent sur des **coopérations inter-gouvernementales**, les Etats conservent donc leur pleine souveraineté, la **Communauté**, en revanche, **est fondée sur l'idée d'une organisation supranationale**. Afin de délimiter les compétences entre la Communauté et les Etats membres, le **traité de Maastricht introduit :**

le principe de suppléance la Communauté intervient dans les domaines où son action peut être plus efficace que l'action isolée d'un pays, comme *la politique commerciale, l'union douanière, la pêche et la politique monétaire*

le principe subsidiarité : la responsabilité d'une action publique doit être confiée à la plus petite entité politique capable de le résoudre.

- Elle vise ainsi à créer **une monnaie unique, l'Euro**, qui **remplace les monnaies nationales en 1999**, et fixe des règles économiques et monétaires communes, **une Banque centrale européenne est créée** en 1998. Les transferts de capitaux sont à présent autorisés au sein de l'Union. L'ensemble de ces mesures constitue **l'Union économique et monétaire : UEM.**
- La **Communauté européenne** élargit ses **compétences à de nouveaux domaines** : *politique des transports, éducation, santé publique, protection des consommateurs, environnement, politique industrielle*. Dans ces domaines les compétences sont **partagées et les Etats membres conservent une partie de leur souveraineté.**
- Enfin, le **traité de Maastricht crée une citoyenneté européenne.**

La **convention de Schengen** renforce le **transfert de souveraineté en 1997.**

- Celle-ci permet **la libre circulation des citoyens de l'Union à l'intérieur de ses frontières**. La Communauté partage avec les Etats la **compétence pour la délivrance des visas, l'accord du droit d'asile et le contrôle de l'immigration.**
- Ce nouveau traité instaure également la « **coopération renforcée** », qui encourage la collaboration entre les pays de l'Union souhaitant coopérer dans des domaines qui ne seraient pas encore concernés par les traités existants.

Le Traité de Nice en 2001 prévoit de modifier les institutions européennes dans la perspective des futurs élargissements de l'Union :

- L'ancien président, Valéry Giscard d'Estaing, a ainsi été chargé de faire rédiger **une constitution qui remplacera les précédents traités.**
- Ce projet de constitution attribue alors une **personnalité juridique à l'Union européenne**, elle peut signer des traités en son nom.

Le projet de constitution est **rejeté par les Français et les néerlandais** en 2005 (**doc 6 page 351**), par referendum. Pour que les institutions puissent fonctionner à 27 membres, le **Traité de Lisbonne** est signé en 2007 et entre en vigueur en 2009. Il **conserve les traités existants tout en les modifiant. Doc 7 page 351, site de la Commission européenne.**

Avec l'élargissement à l'Est en 2004 et l'entrée des **PECO, les pays d'Europe centrale et orientale**, les Etats membres doivent donc s'entendre sur la **forme politique qu'ils jugent la plus souhaitable** pour l'Union.

B) Les difficultés politiques : Dossier les Citoyens face à l'Europe page 350/351, Doc 3 page 350, discours de Phillpe Seguin (+ appel de Cochin de Chirac doc 2 page 355)

Au sein même de l'Europe, les opinions sont très divergentes au sujet des compétences confiées à la Communauté. Chaque Etat choisit ou non de participer à un projet : « L'Europe à la carte ».

- Certains **pays refusent toujours toute participation à l'Union européenne**. C'est le cas de la **Suisse** pour garder ses spécificités, comme le secret bancaire ou la **Norvège** notamment par le poids politique des pêcheurs. Les Etats membres comptent également sur les Etats-Unis et l'OTAN pour être défendus. Les membres se sont divisés sur la guerre en Irak en 2003 ou sur l'intervention en Libye en 2011. Les Etats sont aussi divisés sur l'adhésion de la Turquie.
- D'autres pays font partie de l'Union mais **refusent certains traités existants**. Le **Danemark, la Suède et le Royaume-Uni ont refusé d'adhérer à l'Union économique et monétaire** (*la zone euro comptant 18 membres en 2014*). Pour un Etat, l'adoption de l'euro implique de **renoncer à sa monnaie nationale**, traditionnellement un symbole et un outil majeurs de la souveraineté nationale. Les pays nordiques défendent également leur modèle social qu'ils pensent menacé par une trop grande intégration au sein de l'Union. Le Royaume-Uni refuse l'espace Schengen.
- A l'intérieur des Etats membres, les « **eurosceptiques** », remettent en question la construction européenne pour différents motifs dont pour certains le **cadre d'un modèle économique qu'ils condamnent**. Les partis eurosceptiques ont une audience croissante et les peuples frappés par le chômage et la désindustrialisation se détournent de l'UE. Pour autant presque tous les partis politiques présents en Europe ont noué des partenariats si bien qu'il existe une représentation même pour les partis les plus contestataires ou extrémistes. (*document 3 page 355, les partis politiques européens et les partis français affiliés.*)

C) Quelle Europe politique à 28 ?

Le projet européen traverse une crise profonde car les divisions se sont accentuées depuis la crise de 2008. **L'élargissement progressif des compétences de l'Union européenne** restreint celles des Etats membres qui doivent **respecter les règles fixées** par les institutions européennes.

C'est le cas notamment des « **critères de convergence** », instaurés dans le **cadre de l'Union économique et monétaire**, les membres doivent en effet disposer **d'une économie saine, pas trop endettée ni sujette à une forte inflation**. *Le déficit public des Etats est limité à 3 % et le taux d'inflation à 1,5 % par an*. Ces **règlements limitent le champ d'action des membres de l'UE** en matière de politique économique. *Par exemple, la France est menacée de sanctions depuis 2003, car son déficit public dépasse les 3 %*. Les **Etats ne peuvent plus financer librement les entreprises en difficulté** en vertu de la politique commerciale commune.

Conclusion :

L'Europe unie est le **modèle le plus abouti d'intégration régionale** et elle sert de modèle à d'autres continents. L'Union européenne finance aujourd'hui de nombreux projets dans le domaine variés comme les transports (le *TGV en Espagne, le métro à Athènes*), de la recherche, de la santé publique (*lutte contre le tabac*), de la formation professionnelle (*programme « Leonardo da Vinci »*) mais **elle semble s'éloigner de plus en plus des citoyens**.

+ Ouverture possible sur le rejet des institutions et la montée des droites populistes. (selon les résultats des élections européennes du 24/25 mai, nous en reparlerons après les élections.)